FÉDÉRATION DES SERVICES ENERGIE ENVIRONNEMENT - FEDENE

Siège Social : 28, rue de la Pépinière
75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes

Sur les comptes Annuels – Exercice clos le 31 décembre 2019

Cabinet COURCELLES EXPERTS
3, avenue Stéphane Mallarmé
75017 PARIS

A l'assemblée générale de l'association FÉDÉRATION DES SERVICES ENERGIE ENVIRONNEMENT - FEDENE,

I - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FÉDÉRATION DES SERVICES ENERGIE ENVIRONNEMENT - FEDENE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les autres créances dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2019 s'établit à 1 018 419 euros, sont valorisées à leur valeur nominale selon les modalités décrites dans les notes de l'annexe titre « Règles et méthodes comptables », paragraphe « créances ».

Nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs, en particulier à revoir la réciprocité des comptes avec les syndicats.

IV – Vérification du rapport de gestion et des autres documents adresses aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

V – Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre président Monsieur PASCAL ROGER.

VI – Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 24 juin 2020

Cabinet COURCELLES EXPERTS

Benoît Lafontaine
Commissaires aux comptes
Compagnie de Paris

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2019	Net au 31/12/2018
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	196 422	191 229	5 193	28 015
Immobilisations financières	71 425		71 425	67 854
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	267 846	191 229	76 617	95 869
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Autres	1 018 419		1 018 419	943 543
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (autres que caisse)	2 403 615		2 403 615	2 503 811
Caisse	137		137	64
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 422 171		3 422 171	3 447 419
REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
TOTAL REGULARISATION				
TOTAL GENERAL	**3 690 017**	**191 229**	**3 498 788**	**3 543 288**

Legs nets à réaliser :		
acceptés par les organes statutairement compétents		
autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre :		

Bilan passif

	au 31/12/2019	au 31/12/2018
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Résultat de l'exercice	117 769	35 366
Report à nouveau	2 870 882	2 727 300
SOUS_TOTAL : SITUATION NETTE	2 988 651	2 762 665
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultats sous contrôle des tiers financeurs		
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL FONDS ASSOCIATIES	2 988 651	2 762 665
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	25 657	21 140
FONDS DEDIES		
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	56 077	97 576
Autres	428 403	661 907
TOTAL DETTES	484 480	759 483
Produits constatés d'avance		
TOTAL GENERAL	**3 498 788**	**3 543 288**

(1) Dont à plus d'un an (a)	
Dont à moins d'un an (a)	484 480
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

Compte de résultat

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises				
Production vendue				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises et Transferts de charge	117 807	167 715	-49 909	-29.76
Cotisations	769 670	768 500	1 170	0.15
Autres produits	184 540	34 501	150 039	434.88
Produits d'exploitation	**1 072 017**	**970 717**	**101 300**	**10.44**
Achats de marchandises				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières				
Variation de stock de matières premières				
Autres achats non stockés et charges externes	470 056	472 755	-2 699	-0.57
Impôts et taxes	30 068	25 272	4 796	18.98
Salaires et Traitements	292 747	276 511	16 235	5.87
Charges sociales	137 383	121 009	16 374	13.53
Amortissements et provisions	27 340	29 818	-2 479	-8.31
Autres charges	7	10 223	-10 216	-99.93
Charges d'exploitation	**957 600**	**935 589**	**22 011**	**2.35**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**114 417**	**35 128**	**79 289**	**225.72**
Opérations faites en commun				
Produits financiers	4 411	3 759	652	17.34
Charges financières		2 619	-2 619	-100.00
Résultat financier	**4 411**	**1 140**	**3 271**	**286.84**
RESULTAT COURANT	**118 828**	**36 268**	**82 560**	**227.64**
Produits exceptionnels				
Charges exceptionnelles				
Résultat exceptionnel				
Impôts sur les bénéfices	1 059	902	157	17.41
Report des ressources non utilisées				
Engagements à réaliser				
EXCEDENT OU DEFICIT	**117 769**	**35 366**	**82 403**	**233.00**

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : FEDENE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 3 498 788 Euro
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 117 769 Euro. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci–après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.
Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité d'activité,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers	72 728			72 728
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	123 694			123 694
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	196 422			196 422
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations	7 072			8 152
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	60 782			63 272
Immobilisations financières	67 854			71 425
ACTIF IMMOBILISE	**264 276**			**267 846**

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers	67 332			72 728
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	101 074			118 501
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	168 406			191 229
ACTIF IMMOBILISE	**168 406**			**191 229**

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 081 691 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	63 272		63 272
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	1 018 419	1 018 419	
Charges constatées d'avance			
Total	**1 081 691**	**1 018 419**	**63 272**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
DIV.PRODUITS A RECEVOIR	47 000
Total	**47 000**

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Ala clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves		35 366		35 366	
Report à Nouveau	2 727 300		143 583		2 870 882
Excédent ou déficit de l'exercice	35 366	-35 366	117 769		117 769
Situation nette	2 762 665		261 351	35 366	2 988 651
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	**2 762 665**		**261 351**	**35 366**	**2 988 651**

Provisions

Notes sur le bilan

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	21 140	4 517			25 657
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	**21 140**	**4 517**			**25 657**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		4 517			
Financières					
Exceptionnelles					

La provision pour pensions et obligations similaires correspond à une provision relative aux indemnités de fin de carrière.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 484 480 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	56 077	56 077		
Dettes fiscales et sociales	231 155	231 155		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	197 247	197 247		
Produits constatés d'avance				
Total	**484 480**	**484 480**		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice
(**) Dont envers les associés

Charges à payer

	Montant
FOUR FACTURES NON PARVENU	56 077
AUTRES CHARGES A PAYER	102 497
ORGANISMES SOCIAUX C.A.P.	62 055
TAXES S/LES SALAIRES	4 913
OPCALIA–FONGECIF	4 986
Total	**230 528**

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires et ressources

Répartition par secteur d'activité

	31/12/2019
Cotisations reçues	769 670
–Reversements de Cotisations	
Subventions reçues	
Autres produits d'exploitation reçus	184 540
Produits financiers	4 411
TOTAL	**958 621**

FÉDÉRATION DES SERVICES ENERGIE ENVIRONNEMENT - FEDENE

Siège Social : 28, rue de la Pépinière
75008 Paris

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Cabinet COURCELLES EXPERTS
3, avenue Stéphane Mallarmé
75017 PARIS

e

A l'assemblée générale de l'association FÉDÉRATION DES SERVICES ENERGIE ENVIRONNEMENT - FEDENE,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 223-17 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Fait à Paris, le 24 juin 2020

Cabinet COURCELLES EXPERTS

Benoît Lafontaine
Commissaires aux comptes
Compagnie de Paris